

Easy-Saisie[®]

CONDITIONS GENERALES (Version du 01/06/2017)

Article 1 - Désignation du Prestataire

Informations obligatoires

Le présent site EASY SAISIE est édité par :

SAS EASY-SAISIE au capital de € = 2 000,00 – SIRETN° 827 927 732 - APE : 6201Z
ayant son siège social à l'adresse : 73 Rue du Général de Gaulle – 92290 CHATENAY MALABRY
Adresse du Site Web : www.easysaisie.fr - Téléphone : 01 80 87 61 63
Numéro de TVA intracommunautaire : FR44 827927732

L'activité de la **SAS EASY-SAISIE** consiste en la conceptualisation et distribution de solutions de saisie de données, et notamment de la plateforme de saisie de données : EASY- SAISIE.

La SAS EASY-SAISIE est titulaire de tous les droits intellectuels relatif à la plateforme de saisie de donnée, est accessible à l'adresse : www.easysaisie.fr

Easy saisie est une marque déposée par Mr Dominique Poncie auprès de l'INPI en date du 08 Oct 2010
Dépôt N°3772798

Article 2- Dispositions générales relatives aux présentes conditions générales de vente (ci-après les GV)

2. 1. Objet des CGV

Les CGV sont applicables exclusivement à la vente en ligne d'accès et d'utilisation de la plateforme de saisie de données EASY- SAISIE et dont l'accès est libre et gratuit à tout internaute.

L'objet du présent contrat, consiste à fournir aux usagers (entreprises ou consommateurs) un accès à la base EASY-SAISIE permettant de saisir de manière simple et intuitive les éléments chiffrés en vue de l'intégration des éléments pré-saisis au sein d'un logiciel comptable. En effet il est proposé à l'utilisateur de pouvoir pré saisir :

- D'une part : Les factures de vente et les factures d'achat en fonction de l'opération tout en distinguant les montants Hors taxe, TVA et TTC
- D'autre part : Les divers encaissements des créanciers et les paiements aux différents bénéficiaires en fonction de la catégorie du mouvement bancaire

Easy-Saisie[®]

La SAS EASY-SAISIE met à la disposition du client une assistance utilisateur. Pour toute question relative à l'accès au logiciel EASY-SAISIE, l'équipe d'Easy-Saisie reste joignable, sous réserve de modification, du lundi au jeudi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, et le vendredi de 9H00 à 12H00 par téléphone au numéro 01.80.87.61.63 et par mail : contact@easysaisie.fr.

2. 2. Domaine d'application des CGV

Les CGV régissent exclusivement les contrats de vente en ligne des produits d'EASY-SAISIE (ci-après prestataire professionnel) aux clients (ci –après clients) ayant la qualité de consommateurs ou de professionnels et constituent avec la commande en ligne les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tous autres documents, prospectus, catalogues ou photographies des produits qui n'ont qu'une valeur indicative.

Les CGV sont exclusivement applicables aux produits livrés aux clients établis en France.

Les CGV sont rédigées ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur le site en langue française.

2. 3. Disponibilité et opposabilité des CGV

Les CGV sont mises à la disposition des clients sur le site du prestataire où elles sont directement consultables.

Les CGV sont opposables au client qui reconnaît, en cochant une case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande.

La validation de la commande par sa confirmation vaut adhésion par le client aux CGV en vigueur au jour de la commande dont la conservation et la reproduction sont assurées par le prestataire professionnel conformément à l'article 1127-2 du code civil (ancien C. civ., art. 1369-4).

2. 4. Modification des CGV

Le prestataire professionnel se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment.

En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande dont une copie datée à ce jour peut être remise à sa demande au consommateur.

2. 5. Clauses des CGV

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV sauf s'il s'agit d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des parties à conclure le contrat de vente.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par le prestataire professionnel ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

Article 3- Produits

Easy-Saisie[®]

3. 1. Caractéristiques

Les produits et prestations offerts à la vente présentés dans le catalogue publié sur le site font chacun l'objet d'un descriptif mentionnant leurs caractéristiques essentielles au sens de l'article L. 111-1 du code de la consommation.

Les photographies illustrant les produits ne constituent pas un document contractuel.

3. 2. Modalités d'accès

L'accès à la plateforme nécessite une connexion à internet

Le mode d'utilisation du produit, si c'est un élément essentiel, est mentionné dans le catalogue électronique ou au plus tard à sa livraison.

3. 3. Conformité

Les produits sont conformes aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et à la santé des personnes, à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs au moment de leur mise sur le marché (C. consom., art. L. 411-1, ancien C. consom., art. L. 212-1).

Les produits sont conformes aux prescriptions du droit français en vigueur au moment de leur mise sur le marché.

3. 4. Disponibilité des services

La SAS EASY-SAISIE s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour rendre accessible la plateforme EASY- SAISIE 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, sous réserve :

- des interventions de maintenance, prestations de réparation, d'actualisation ou d'évolution de la plateforme EASY SAISIE.
- des dysfonctionnements sur les réseaux d'internet.

En cas d'indisponibilité ou impossibilité de livrer la prestation commandée, le prestataire en informe immédiatement l'client, le prestataire procède au remboursement des sommes versées dans un délai de 48 heures.

En dehors du remboursement du prix de la prestation indisponible, le prestataire n'est tenu à aucune indemnité d'annulation, sauf si l'inexécution du contrat lui est personnellement imputable.

Article 4- Prix

4. 1. Prix de vente

Les prix de vente des produits et prestations, conformément à l'article L. 112-1 du code de la consommation (ancien C. consom., art. L. 113-13), sont indiqués, pour chacun des produits figurant dans le catalogue électronique, en euros toutes taxes comprises.

Le montant total dû par le client est indiqué sur la page de confirmation de commande.

Le prix de vente de la prestation est celui en vigueur au jour de la commande.

Easy-Saisie[®]

En cas de promotion par les prix, le prestataire professionnel s'engage à appliquer le prix promotionnel à toute commande passée durant la période de la publicité faite pour la promotion.

4. 2. Modification

Le prestataire professionnel se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au consommateur l'application du prix en vigueur au jour de la commande.

Article 5- Offre

5. 1. Domaine

Les offres de vente en ligne présentées sur le site sont réservées aux clients résidant en France & DOM-TOM

5. 2. Durée

Les offres de vente en ligne présentées sur le site sont valables, à défaut d'indication de durée particulière, tant que les produits et prestations figurent dans le catalogue électronique.

5. 3. Acceptation

L'acceptation de l'offre par le client est validée, conformément au procédé du double clic, par la confirmation de la commande.

Article 6- Commande

6. 1. Étapes de conclusion du contrat

Pour passer commande, le client, après avoir rempli son panier virtuel en indiquant les produits et prestations sélectionnés et les quantités souhaitées, clique ensuite sur le bouton « Commander » et fournit les informations relatives à la livraison et au mode de paiement.

Avant de cliquer sur le bouton « Confirmer la commande », le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total et de revenir aux pages précédentes pour corriger d'éventuelles erreurs ou éventuellement modifier sa commande.

La confirmation de la commande entraîne acceptation des CGV et forme le contrat.

Un courrier électronique accusant réception de la commande et de son paiement est envoyé par le prestataire dans les meilleurs délais.

6. 2. Modification de commande

Easy-Saisie[®]

Toute modification de commande par le client après confirmation de sa commande est soumise à l'acceptation du prestataire professionnel.

Le prestataire professionnel se réserve le droit d'apporter au produit commandé les modifications qui sont liées à l'évolution technique dans les conditions prévues à l'article R. 212-4 du code de la consommation (ancien C. consom., art. R. 212-4, V).

6. 3. Validation de la commande

Le prestataire professionnel se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes.

Article 7- Contrat

7. 1. Conclusion

Le contrat de vente est formé au moment de l'envoi par le client de la confirmation de sa commande.

7. 2. Archivage et preuve

L'archivage des communications, des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à constituer une copie fidèle et durable conformément à l'article 1360 du code civil (ancien C. civ., art. 1348).

Ces communications, bons de commande et factures peuvent être produits à titre de preuve du contrat.

7. 3. Résiliation anticipée

La commande peut être résolue par le client par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable en cas de manquement prouvé par la SAS EASY-SAISIE.

Dans ce cas, le client peut exiger le remboursement de l'acompte versé majoré des intérêts calculés au taux légal à partir de la date d'encaissement de l'acompte.

La commande peut être résolue par le prestataire en cas de manquement du client à ses obligations et notamment à son obligation de payer et de prendre livraison.

Dans tous ces cas, l'acompte versé à la commande reste acquis au prestataire à titre d'indemnité.

7.4. Tacite reconduction

Le contrat pourra être renouvelé par tacite reconduction pour une durée de 12 mois si aucune des parties ne signifient à l'autre partie son intention de mettre fin au contrat par lettre recommandée avec avis de réception moyennant le respect minimum de 3 mois.

Easy-Saisie[®]

Article 8- Paiement

8. 1. Exigibilité

Le prix est exigible en totalité après confirmation de la commande.

À l'exclusion des sommes versées qui sont remboursées en cas d'indisponibilité de la prestations commandée dans les conditions prévues à l'article 3-4 des CGV, toute somme versée d'avance sur le prix produit des intérêts au taux légal à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement jusqu'à la fourniture de la prestation ou, à défaut, à la restitution de la somme versée à la commande (C. consom., art. L. 214 et s.; ancien C. consom., art. L. 131-1).

Le paiement s'effectue immédiatement à la commande par carte bancaire via le site PAYPAL

8. 2. Paiement supplémentaire

Préalablement à la conclusion d'un contrat de vente ou de prestation de services, le professionnel s'assure du consentement exprès du consommateur pour tout paiement supplémentaire venant s'ajouter au prix de l'objet principal du contrat. Dans l'hypothèse où le paiement supplémentaire résulte d'un consentement du consommateur donné par défaut, c'est-à-dire en l'absence d'opposition expresse de sa part à des options payantes qu'il n'a pas sollicitées, le consommateur peut prétendre au remboursement des sommes versées au titre de ce paiement supplémentaire.

8. 3. Sécurisation du paiement

Le site est doté d'un système de sécurisation des paiements en ligne permettant au consommateur de crypter la transmission de ses données bancaires via le site : www.Paypal.fr

8. 4. Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance est productive, sans mise en demeure, d'un intérêt.

8. 5. Défaut de paiement

Le prestataire se réserve le droit, lorsque le prix convenu n'est pas payé à l'échéance, soit de demander l'exécution de la vente, soit de résoudre le contrat par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception et de conserver, à titre d'indemnité, l'acompte versé à la commande.

Remarques Il s'agit là d'une clause pénale dont le montant peut éventuellement paraître excessif et exposer le prestataire à une action en justice en vue de sa réduction.

En cas de pluralité d'échéances, le défaut de paiement de l'une des échéances entraîne, lorsque le prestataire n'opte pas pour la résolution de la commande, l'exigibilité immédiate des échéances ultérieures.

Article 9- Livraison

9. 1. Définition

Easy-Saisie[®]

La livraison s'entend du transfert au client du code d'accès à l'utilisation de la plateforme EASY SAISIE.

9. 2. Délai de livraison

Le prestataire professionnel s'engage, conformément à la date limite de livraison indiquée sur le site pour chacun des produits, à donner l'accès à la plateforme EASY SAISIE dans un délai de 3 jours après réception de commande.

9. 3. Retard de livraison

Lorsque la prestation commandée n'est pas livrée ou le service n'est pas fourni à la date ou à l'expiration du délai mentionné sur le bon de commande, le client peut, après avoir enjoint sans succès le prestataire à exécuter son obligation de livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, résoudre le contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable.

9. 4. Lieu de livraison

Les Prestations sont fournies au Client à l'adresse indiquée dans le Contrat.

9. 5. Modalités de livraison

La livraison est effectuée par l'envoi du code d'accès à l'client.

Dans un délai de quinze jours à compter de l'avis de mise à disposition, le client doit procéder à l'activation du code pour accéder à la prestation commandée.

En l'absence de retraitement dans le délai indiqué, le prestataire peut, après une mise en demeure de l'client, restée sans effet, procéder au retraitement, résoudre de plein droit la commande et conserver à titre d'indemnité l'acompte versé.

9. 6. Conformité des produits

Si le produit n'est pas conforme à la commande, le consommateur doit adresser une réclamation au prestataire professionnel en vue d'obtenir le remplacement du produit ou éventuellement la résolution de la vente.

9. 7. Indisponibilité des produits

En cas d'indisponibilité des produits à la livraison, le prestataire professionnel peut proposer, dans les conditions prévues à l'article 3-4 des CGV, un produit équivalent par sa qualité et son prix.

9. 8. Défaut de livraison

Le défaut total de livraison entraîne la résolution de plein droit du contrat de vente.

Article 10- Garantie légale de conformité et garantie des vices cachés

10. 1. Information du consommateur

Conformément à l'article L. 211-1 du code de la consommation (ancien C. consom., art. L. 133-3) les conditions générales de vente contiennent des mentions sur la garantie de conformité, la garantie des vices cachés, la garantie commerciale et le service après-vente.

Easy-Saisie[®]

Tous les produits fournis par le prestataire professionnel bénéficient de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 et suivants du code de la consommation (C. consom., L. 211-4 à L. 211-14) ou de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du code civil.

Indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie, le prestataire est tenu des défauts de conformité du bien objet du contrat dans les conditions de l'article L. 217-4 et suivants du code de la consommation (ancien C. consom., art. L. 211-4 et s.) et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

10. 2. Mise en œuvre de la garantie de conformité

Conformément à l'article L. 217-4 du code de la consommation (ancien C. consom., art. L. 211-4), le prestataire professionnel est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

10. 3. Mise en œuvre de la garantie des vices cachés

Conformément à l'article 1641 du code civil le prestataire professionnel est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'client ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Conformément à l'article 1648 du code civil, l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

10. 4. Fourniture de biens dans le cadre de prestations de services

Bien que notre société ne réalise pas de livraison de biens ou produits vendus, les prestations de services que nous réalisons, pour lesquelles nos forces commerciales et nos équipes techniques ont été formées et qui constituent notre métier, sont toujours susceptibles de mettre en œuvre des produits ou de nécessiter une fourniture de produits afin de pouvoir exécuter ces prestations de services.

Afin de vous informer sur les garanties dont vous disposez à ce titre, merci de prendre connaissance des informations de ce paragraphe.

Indépendamment de la garantie commerciale prévue au paragraphe suivant, le prestataire professionnel reste tenu, conformément à l'article L. 217-15 du code de la consommation (ancien C. consom., art. L. 211-15), des défauts de conformité et des vices cachés du produit.

Easy-Saisie[®]

Article 11- Responsabilité

11. 1. Exonération de responsabilité

La responsabilité du prestataire professionnel ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait de l'client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à la force majeure.

Contrats transfrontières dans le marché intérieur

La responsabilité du prestataire professionnel ne peut être engagée pour non-conformité du produit à la législation du pays du client auquel il appartient de vérifier si le produit n'est pas interdit à la vente dans son pays.

11. 2. Clause pénale

Dans tous les cas d'inexécution de ses obligations par le consommateur, l'acompte versé à la commande reste acquis au prestataire professionnel à titre d'indemnité.

Article 12 Clause résolutoire

La résolution de la commande dans les cas prévus aux présentes CGV sera prononcée par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre électronique et sera acquise de plein droit sans formalité judiciaire.

Article 13 Droit de rétractation

En application de l'article L. 221-28 du code de la consommation (ancien C. consom., art. L. 121-21-8), le client est informé du fait que le droit de rétractation ne peut être exercé pour certains contrats.

La liste de ces contrats peut être établie comme suit:

- Contrat de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation;
- De fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

13. 1. Conditions, délai et modalités d'exercice

Si vous signez le contrat, vous aurez le droit de vous rétracter, sans donner de motif, dans un délai de quatorze jours.

Easy-Saisie[®]

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier:

- votre nom, votre adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, votre numéro de téléphone, votre numéro de télécopieur et votre adresse électronique;
- ainsi que votre décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique dès lors que ces coordonnées sont disponibles et de ce fait apparaissent sur le formulaire type de rétractation). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Vous pouvez également remplir et transmettre le modèle de formulaire de rétractation ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté sur notre site Internet www.easysaisie.fr. Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable.

Pour que le délai de rétractation de quatorze jours soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration de ce délai. Dans tous les cas, la charge de la preuve de cet exercice repose sur le client.

13. 2. Effets

En cas de rétractation de votre part du contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous serions informés de votre décision de rétractation du contrat éventuel.

Nous procéderions au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous utiliseriez pour la transaction initiale. Avec votre accord exprès, un autre moyen peut être utilisé. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnerait pas de frais pour vous.

13. 3. Modèle de formulaire de rétractation

Le modèle de formulaire de rétractation est détachable et se trouve en bas du document.

Article 14- Propriété intellectuelle

Clause usuelle non spécifique aux relations entre professionnels et consommateurs dont il est donné un bref aperçu.

La plateforme de saisie de données EASY- SAISIE et les éléments reproduits sur le présent site : www.easysaisie.fr, qui sont la propriété exclusive de l'éditeur, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et le droit des brevets.

Toute reproduction et toute diffusion de ces éléments, sans autorisation écrite préalable de l'éditeur, exposent les contrevenants à des poursuites judiciaires.

Easy-Saisie[®]

Article 15- Traitement des données personnelles (n° de déclaration CNIL)

La fourniture d'informations nominatives concernant le client est nécessaire à l'exécution du contrat et la fourniture des services.

La SAS EASY-SAISIE ET SES PARTENAIRES considèreront comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document ou donnée, dont elle pourra avoir connaissance à l'occasion du contrat. Toutefois, elle ne saurait être tenue pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et, sous réserves des dispositions légales applicables à la matière, de suppression des données vous concernant, Si vous ne souhaitez pas que les coordonnées vous concernant soient réexploitées à des fins commerciales, merci d'en informer la société SAS EASY-SAISIE responsable du traitement.

Article 16- Sauvegarde des données

Le client reconnaît et accepte que la SAS EASY-SAISIE n'assume en aucun cas, dans le cadre du service d'accès au logiciel des prestations de sauvegarde des données introduites dont il assume seul la responsabilité. Au besoin, le client fera appel à un tiers spécialisé pour lui fournir des solutions de sauvegarde ou d'externalisation des données.

Article 17- Cession du contrat

La SAS EASY-SAISIE se réserve la possibilité de céder tout ou partie des droits et obligations nés du présent contrat à une société ou à un tiers. Dans ce cas, la SAS EASY-SAISIE en informera le Client par lettre simple 30 jours ouvrés avant la cession.

Article 18- Médiation

18. 1. Réclamation préalable

Page N° 11 / 18

73 Rue du Général de Gaulle – 92290 CHATENAY MALABRY – France – RCS N° 827 927 732 – NAF : 6201Z

Tel : 33 1 80 87 61 63

Fax : 33 9 72 12 12 66

Email : contact@easysaisie.fr

Easy-Saisie[®]

En cas de litige, vous devez vous adresser en priorité au service clientèle de l'entreprise au (numéro non surtaxé à partir d'une ligne fixe en France métropolitaine), du lundi au jeudi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, et le vendredi de 9H00 à 12H00 sauf jour férié ou chômé par téléphone au numéro 01.80.87.61.63 ou par courrier électronique : contact@easysaisie.fr ou postal à l'adresse du siège social : 73 Rue du général de Gaulle – 92290 CHATENAY MALABRY

18. 2. Demande de médiation

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service consommateurs ou en l'absence de réponse de ce service dans un délai de deux mois, le consommateur peut soumettre le différend relatif au bon de commande ou aux présentes CGV l'opposant au prestataire professionnel à un médiateur qui tentera, en toute indépendance et impartialité,

de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Pour présenter sa demande de médiation, le consommateur dispose d'un formulaire de réclamation accessible sur le site du médiateur.

Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

Remarque *Pour la résolution amiable des litiges transfrontières, la Commission européenne a publié un formulaire européen de réclamation pour les consommateurs disponible sur le site des centres européens des consommateurs EEJ-NET.*

Lorsqu'un litige est porté à la connaissance d'un Centre européen des consommateurs, cet organisme le transmet au Centre européen des consommateurs de l'État d'établissement du professionnel qui traite le dossier.

La procédure finit par un règlement amiable d'un médiateur ou d'une autre autorité compétente.

Article 19- Tribunal compétent

À défaut d'accord amiable, vous pouvez saisir le tribunal pour tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la rupture du contrat ainsi que sur tous les documents connexes à ce contrat.

Le tribunal compétent sera celui du lieu du domicile du défendeur (article 42 du code de procédure civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service (article 46 du code de procédure civile).

Easy-Saisie®

Article 20- Droit applicable

Le présent contrat et les CGV le régissant sont soumis à la loi française.

Easy-Saisie[®]

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Annexe à l'article R. 211-1

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de _____

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) : _____

Nom du (des) consommateur(s) : _____

Adresse du (des) consommateur(s) : _____

Date : _____

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Easy-Saisie[®]

(*) Rayez la mention inutile.

Annexe à l'article R. 224-5

FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

(La taille de caractère utilisée ne peut être inférieure à une taille de caractère de corps 12)

(Veuillez compléter et utiliser le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

À l'attention de _____

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat conclu le : _____ et ayant pour objet la vente du (des) bien(s) suivant(s) : _____

Nom du (des) consommateur(s)-prestataire(s) _____

Adresse du (des) consommateur(s)-prestataire(s) _____

Signature du (des) consommateur(s)-prestataire(s) _____

Date

(*) Rayez la mention inutile

L'article L. 224-99 du code de la consommation prévoit que l'exécution des obligations contractuelles incombant aux parties est suspendue jusqu'à l'expiration du délai de rétractation de 24 heures. En conséquence, après signature du contrat, le consommateur-prestataire ne remet pas au professionnel-client l'objet qu'il souhaite vendre avant l'expiration de ce délai et le professionnel-client ne lui verse pas le prix de l'achat prévu par le contrat avant le même terme.

Conformément à l'article R. 224-7 du même code, pour exercer son droit de rétractation prévu à l'article L. 224-99, le consommateur-prestataire:

- remet au professionnel en main propre le formulaire détachable, au plus tard 24 heures à compter du jour et de l'heure de la signature du contrat ;
- ou adresse au professionnel ce formulaire, par un moyen permettant d'attester de la date et de l'heure de l'envoi, au plus tard 24 heures à compter du jour et de l'heure de la signature du contrat.

Si le délai de 24 heures expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

L'envoi ou la remise du formulaire au professionnel et dans le délai imparti a pour effet d'annuler l'opération d'achat. À défaut, le contrat est conclu définitivement.

Annexe à l'article R. 221-3

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Droit de rétractation

Page N° 15 / 18

73 Rue du Général de Gaulle – 92290 CHATENAY MALABRY – France – RCS N° 827 927 732 – NAF : 6201Z

Tel : 33 1 80 87 61 63

Fax : 33 9 72 12 12 66

Email : contact@easysaisie.fr

Easy-Saisie[®]

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour (1).

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier (2) votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire (3).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous (4).

(5)

(6)

Instructions à suivre pour remplir les informations :

(1) Insérez l'un des passages suivants entre guillemets :

- a) S'il s'agit d'un contrat de service ou d'un contrat portant sur la fourniture d'eau, de gaz ou d'électricité lorsqu'ils ne sont pas conditionnés dans un volume délimité ou en quantité déterminée, de chauffage urbain ou d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel : « de la conclusion du contrat » ;
- b) S'il s'agit d'un contrat de vente : « où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien. » ;
- c) S'il s'agit d'un contrat portant sur plusieurs biens commandés par le consommateur au moyen d'une seule commande et si ces biens sont livrés séparément : « où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du dernier bien. » ;
- d) S'il s'agit d'un contrat portant sur la livraison d'un bien en plusieurs lots ou pièces : « où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du dernier lot ou de la dernière pièce. » ;
- e) S'il s'agit d'un contrat portant sur la livraison régulière de biens pendant une période de temps déterminée : « où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du premier bien. » ;

Easy-Saisie[®]

(2) Insérez votre nom, votre adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, votre numéro de téléphone, votre numéro de télécopieur et votre adresse électronique.

(3) Si vous donnez au consommateur la faculté de remplir et de transmettre électroniquement les informations sur sa rétractation du contrat sur votre site internet, insérez le texte suivant : « Vous pouvez également remplir et transmettre le modèle de formulaire de rétractation ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté sur notre site internet www.easysaisie.fr. Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception de la rétractation par courriel ».

(4) S'il s'agit d'un contrat de vente dans le cadre duquel vous n'avez pas proposé de récupérer le bien en cas de rétractation, insérez le texte suivant : « Nous pouvons différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu le bien ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits ».

(5) Si le consommateur a reçu des biens dans le cadre du contrat :

a) Insérez :

« Nous récupérerons le bien » ; ou

« Vous devrez renvoyer ou rendre le bien, à nous-mêmes ou à _____, le cas échéant, de la personne habilitée par vous à réceptionner le bien sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après que vous nous aurez communiqué votre décision de rétractation du présent contrat. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez le bien avant l'expiration du délai de quatorze jours. »

b) Insérez :

« Nous prendrons en charge les frais de renvoi du bien. » ;

« Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien. » ;

Si, dans le cas d'un contrat à distance, vous ne proposez pas de prendre en charge les frais de renvoi du bien et que le bien, en raison de sa nature, ne peut normalement être renvoyé par la poste : « Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien, _____ EUR. » ; ou, si le coût de renvoi du bien ne peut raisonnablement être calculé à l'avance : « Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien. Ces frais sont estimés à un maximum d'environ _____ EUR ; ou

Si, dans le cas d'un contrat hors établissement, le bien, en raison de sa nature, ne peut normalement être renvoyé par la poste et a été livré au domicile du consommateur au moment de la conclusion du contrat : « Nous récupérerons le bien à nos propres frais. » et

c) Insérez : « Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien. »

Easy-Saisie[®]

(6) Dans le cas d'un contrat de prestation de services ou de fourniture d'eau, de gaz ou d'électricité lorsqu'ils ne sont pas conditionnés dans un volume délimité ou en quantité déterminée, ou de chauffage urbain, insérez le texte suivant : « Si vous avez demandé de commencer la prestation de services ou la fourniture d'eau/de gaz/d'électricité/de chauffage urbain [supprimer les mentions inutiles] pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.